

offerts à l'empereur. Par leur talent littéraire, ils obtenaient la charge d'annalistes ou écrivains impériaux *Yu-sse*. Dans la quatrième série étaient ceux qui étaient fermes et résolus, qui avaient des idées politiques, qui ne se trompaient pas dans les affaires difficiles, et étaient assez éclairés pour prendre une prompt décision. Par leurs talents, ils étaient chargés des fonctions de préposés des arrondissements (*Hien ling*) des trois districts du royaume impérial¹ ».

Malgré les efforts des empereurs Han, la doctrine des Lettrés ne tarda pas à être corrompue par des éléments étrangers; en vain, en 131, Choun Ti faisait-il réparer le T'ai Hio qui tombait en ruines; en vain réorganisa-t-on l'enseignement à diverses reprises, la décadence ne fit que de s'accentuer sous le gouvernement des seconds Han, non par leur faute, mais par suite des circonstances qui rendirent inefficaces leurs efforts.

La cinquième année (29 ap. J.-C.) *kien wou*, le général en chef du Ho Si, TEOU YOUNG, en conformité avec les instructions impériales, conféra à K'ANG, fils de Yen, qui avait refusé de se soumettre aux Hioung Nou, les titres de « roi du So Kiu (Yarkand), dépendant des Han, qui a accompli des exploits et qui chérit la vertu, commandant en chef des pays d'Occident ». Les cinquante-cinq royaumes [du Si Yu] furent tous placés sous son autorité. La neuvième année (33 ap. J.-C.), K'ang mourut; on lui décerna le nom posthume de « roi qui étend son influence et qui est parfait. (*Siuan tch'eng wang*) »². D'autre part l'empereur, grandement satisfait des services du général Teou Young, lui donnait pleins pouvoirs pour gouverner le Si Yu, approuvant d'avance tous ses actes³. Le frère cadet de K'ang, HIEN, lui succéda à So Kiu; en 32, il envoya, de concert avec NGAN, roi de Chan Chan (sud du Lob Nor), des ambassadeurs à la Cour de Chine pour porter des présents et réclamer la présence d'un fonctionnaire chinois pour les protéger contre les exactions des Hioung Nou;

1. E. BIOT, *Instruction Publique en Chine*, p. 149.

2. *Heou Han Chou*, CHAVANNES, p. 196-7.

3. MAILLA, III, p. 307.